

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE

75014 PARIS - FRANCE

TÉL. 325-36-74

C. C. P. 1248-74 PARIS

D 336 PEROU: L'EPISCOPAT DEVANT LE CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT ET DE POLITIQUE

La situation politique du Pérou est aujourd'hui à un tournant. La révolution nationaliste de type socialiste inaugurée en 1968 par le général Velasco Alvarado a été remise profondément en cause par le remaniement ministériel de juillet 1976; c'était le deuxième remaniement depuis le coup d'Etat d'août 1975 du général Morales Bermudez.

L'aggravation des difficultés économiques, les troubles sociaux grandissants, les incertitudes d'une "révolution par en-haut" à la recherche de son identité (cf. DIAL D 206) et la conjoncture latino-américaine sont à l'origine de ce changement de cap.

C'est dans ce contexte qu'il faut lire la déclaration publiée par l'épiscopat péruvien le 4 octobre 1976 et dont nous donnons ci-dessous le texte intégral. Document déconcertant, si on le compare aux déclarations antérieures: les évêques du Pérou avaient habitué l'opinion publique à des réflexions plus incisives et plus normatives. Les mises en garde contre les abus possibles, suite à la suspension des garanties constitutionnelles par la décrétation de l'état d'urgence en juillet 1976 prorogé en octobre, le rappel des profondes injustices sociales existantes ne parviennent guère à compenser l'extrême modération du document.

Reste que, dans un pays où le "Système national d'information" (cf. DIAL D 182) monopolise les nouvelles, toute voix qui s'élève librement est intéressante à entendre.

(Note DIAL)

Message de l'épiscopat péruvien:  
"REFLEXIONS CHRETIENNES SUR LE MOMENT PRESENT"

INTRODUCTION1- L'occasion de notre message

Nous nous adressons au peuple de Dieu de notre Patrie à l'occasion de notre assemblée épiscopale, réunie comme toutes les Conférences épiscopales du monde catholique pour préparer le Synode qui doit se tenir à Rome à la fin de 1977.

C'est notre responsabilité de pasteurs de chercher à approfondir la foi grâce à une catéchèse capable de devenir source de vie et d'éclairer de la lumière de l'évangile les événements de la société et les tâches de l'homme. C'est pourquoi, dans ces réflexions, toutes nos populations

sont présentes à notre esprit avec leurs problèmes complexes. Une fois encore, en cette heure de crise grave, nous sommes solidaires de leurs difficultés et de leurs angoisses.

Nous vous adressons ce message au début du mois d'octobre, durant lequel le Seigneur des miracles nous invite, comme un seul peuple, à la conversion et à la réconciliation. C'est donc le moment le plus opportun pour vous faire entendre notre parole de pasteurs; elle voudrait être un appel aux consciences, aux responsabilités civiles et chrétiennes que les difficultés de l'heure rendent plus vives et pressantes.

## 2- Dans la fidélité à notre mission pastorale

Notre réflexion s'inscrit dans la continuité des tâches pastorales que nous a rappelées le concile Vatican II. Les évêques doivent, comme partie intégrante de leur mission pastorale, porter un éclairage sur "les très graves questions concernant la possession des biens matériels, leur accroissement et leur juste distribution, la paix et la guerre, la communauté fraternelle de tous les peuples." (Christus Domini, 12). Dans l'accomplissement de ce devoir, nous renouvelons notre communion avec le Saint-père, le pape Paul VI, et notre fidélité au concile Vatican II ainsi qu'aux conclusions des évêques d'Amérique latine à Medellin. Nous renouvelons cette loyauté et cette fidélité au moment, surtout, où l'autorité du concile Vatican II et du pape Paul VI est mise en cause au nom d'une fidélité mal comprise à la tradition de l'Eglise (1). Nous renouvelons notre communion avec les évêques d'Amérique latine au moment, surtout, où les orientations de Medellin risquent d'être oubliées ou faussées (2); et où, dans certains pays d'Amérique latine, des évêques, des prêtres et des fidèles sont objet d'intimidations et de poursuites à cause des engagements qui sont les leurs, dans la fidélité à l'évangile et aux enseignements de l'Eglise, face aux secteurs sociaux les plus abandonnés et opprimés du continent (3).

## 3- La dimension sociale du message évangélique

Nous nous sommes, à diverses reprises, prononcés sur des problèmes de la vie nationale en nous faisant l'écho des efforts de libération de notre peuple (cf. la 36<sup>e</sup> Assemblée de l'épiscopat, janvier 1969); en réfléchissant sur les devoirs de justice dans la conjoncture du moment (document présenté au Synode de 1971); et en réaffirmant "nos efforts au service du salut de tout l'homme et de tous les hommes" (Evangélisation, 1-3, janvier 1973). En toutes ces occasions, nous avons rappelé l'urgence et la nécessité de changements sociaux; nous avons réaffirmé les valeurs qui devaient sous-tendre les réformes, et nous avons lancé des avertissements sur les erreurs ou les abus commis (cf. Justice dans le monde, contribution au Synode, 22-23).

Notre propos est l'annonce de la foi, conformément au but que Jésus-Christ a assigné à son Eglise, et qui est d'ordre religieux. C'est précisément de cette mission que "découlent une fonction, des lumières et des forces qui peuvent servir à constituer et à affermir la communauté des hommes selon la loi divine." (Gaudium et Spes, 42.) Nous ne voulons pas faire de politique ni proposer des alternatives techniques aux problèmes d'ordre économique; mais nous savons qu'en poursuivant la fin

(1) Allusion à l'affaire Lefebvre (N.d.T.)

(2) Sur l'orientation actuelle du CELAM, cf. DIAL D 304 (NdT)

(3) Sur l'affaire de Riobamba, cf. DIAL D 326, 327, 331 et

propre du salut de l'homme, l'Eglise contribue également à humaniser l'histoire car elle lui donne sa signification profonde (cf. Gaudium et Spes, 40): la libération intégrale de l'homme (cf. Evangelii Nuntiandi, 30-39). Celle-ci inclut le passage de conditions de vie inhumaines à des conditions plus humaines, et cela jusqu'au point de parvenir à la possession du Royaume, par l'édification de l'histoire selon le dessein de Dieu: " Plus humaines aussi: la considération accrue de la dignité d'autrui, "l'orientation vers l'esprit de pauvreté, la coopération au bien commun, "la volonté de paix. Plus humaine encore la reconnaissance par l'homme "des valeurs suprêmes, et de Dieu qui en est la source et le terme. Plus "humaines, enfin et surtout, la foi, don de Dieu accueilli par la bonne "volonté de l'homme, et l'unité dans la charité du Christ qui nous appel- "le tous à participer en fils de Dieu à la vie du Dieu vivant, père de "tous les hommes." (Populorum progressio, 21.)

#### 4- Vision chrétienne de la crise

Dans notre réflexion, nous voulons souligner l'aspect moral de la crise actuelle qui se joue surtout dans l'ordre économique, tout en n'ignorant pas ses implications politiques. Nous voulons aussi rappeler les principes et valeurs moraux et évangéliques tels qu'ils ont été énoncés par le magistère de l'Eglise.

### Ière PARTIE

#### 5- Le discernement au plan politique

Au niveau des idéologies et des systèmes politiques, nous devons inviter la communauté chrétienne à discerner le degré d'engagement qui est possible dans les systèmes, les idéologies et les partis politiques, de façon à toujours sauvegarder les valeurs de la foi (cf. Octogésima Adveniens, 31 et 35). Nous devons rappeler les avertissements de Paul VI sur les risques et les dangers d'une conception marxiste de l'homme et de la société (cf. Octogésima Adveniens, 33 et 34). Mais nous dénonçons aussi et en même temps le fait que certains anti-marxistes cherchent, en essayant de s'appuyer sur l'Eglise, à défendre des situations de privilèges ou à s'opposer aux changements nécessaires.

#### 6- L'interdépendance économique

Une crise sociale, politique, et surtout économique est la résultante de nombreux facteurs. Nous vivons dans un monde d'interdépendance croissante; celle-ci est très souvent caractérisée par un déséquilibre dans les rapports entre groupes ou pays riches et pauvres. "Il en résulte pour "les nations peu industrialisées de grandes difficultés, quand elles doi- "vent compter sur leurs exportations pour équilibrer leur économie et "réaliser leur plan de développement. Les peuples pauvres restent tou- "jours plus pauvres, et les riches deviennent toujours plus riches." (Populorum Progressio, 52.) Quand l'économie d'échange repose sur une trop grande inégalité des parties, leur liberté réelle n'est pas compa- rable et ce déséquilibre conduit à des violations graves de la justice. "Une économie d'échange ne peut plus reposer sur la seule loi de libre "concurrence, qui engendre trop souvent elle aussi une dictature économi- "que." (Populorum Progressio, 59.) Il n'est donc pas étrange que, lorsque

règne la loi du plus fort, éclate le scandale des disparités douloureuses, non seulement dans l'usage des biens mais aussi dans l'exercice du pouvoir. Alors que dans certaines régions des minorités privilégiées bénéficient d'une civilisation raffinée, le reste de la population, pauvre et dispersée, est privé de toute capacité d'initiative personnelle et de toute responsabilité, et se trouve même très souvent vivre dans des conditions d'existence et de travail indignes de la personne humaine (cf. *Populorum Progressio*, 9).

#### 7- La perte du sens de Dieu

Les atteintes à la justice dans l'ordre économique minent également le sens religieux de l'homme, car "là où il y a des inégalités d'ordre social, politique, économique et culturel, là il y a rejet du don de la paix du Seigneur et, plus encore, rejet du Seigneur lui-même" (Medellin, document sur la paix, 14). Comme pasteurs, nous sommes préoccupés de cette perte du sens de Dieu. Il existe de nombreuses formes d'athéisme dans le monde actuel. Les unes sont explicites au plan théorique et pratique; les autres sont implicites et se manifestent par le rabaissement de l'homme au niveau d'un objet, au lieu d'être considéré comme personne et comme image de Dieu. Cet athéisme est synonyme de matérialisme, lequel est condamnable parce qu'il rejette les valeurs transcendantales et recherche le confort et le luxe, dans une véritable lutte compétitive d'ostentation et d'avarice, "forme la plus évidente d'un sous-développement moral" (*Populorum Progressio*, 19). Il est condamnable en soi, mais l'est davantage s'il recouvre une injustice, et plus encore s'il s'emploie à camoufler derrière l'apparence de la légalité et même de la vertu religieuse la rupture de la solidarité entre frères. Ce matérialisme n'est guère éloigné du pharisaïsme dénoncé par le Seigneur dans sa présentation du message du royaume de Dieu.

Nous sommes un peuple chrétien; c'est là notre richesse et notre héritage le plus cher. Mais nous avons la tentation de vouloir imiter le progrès des pays développés qui "apportent trop souvent, avec l'exemple de leur succès dans une civilisation technicienne et culturelle, le modèle d'une activité principalement appliquée à la conquête de la prospérité matérielle" (*Populorum Progressio*, 41). Comme pasteurs, nous devons veiller à ce que notre foi ne s'amoindrisse pas, mais qu'au contraire elle serve de point de repère pour la signification et la raison d'être de l'activité économique. Il faut produire plus, mais cela ne suffit pas, car il importe de répartir équitablement la richesse; il ne suffit pas de développer l'industrie, mais de faire en sorte que le travailleur ne soit plus soumis à des conditions d'existence telles que sa dignité de personne n'est pas respectée. "C'est pourquoi si les structures, le fonctionnement, les ambiances d'un système économique sont de nature à compromettre la dignité humaine de ceux qui s'y emploient, à émousser systématiquement leur sens des responsabilités, à faire obstacle à l'expression de leur initiative personnelle, pareil système économique est injuste, même si, par hypothèse, les richesses qu'il produit atteignent un niveau élevé, et sont réparties suivant les règles de la justice et de l'équité." (*Mater et Magistra*, 35.)

#### 8- Notre contribution pastorale

Les dangers doctrinaux des idéologies, les abus possibles inhérents à une économie d'échange, et la lente dégradation des valeurs de l'esprit

nous invitent à la réflexion et engagent notre responsabilité. "Chaque homme est responsable de sa croissance, comme il l'est de son salut." (Populorum Progressio, 15.)

Au plan national, la responsabilité incombe en premier lieu aux gouvernants, par leurs décisions dans l'administration de la chose publique, avec la collaboration des fonctionnaires qui en sont les exécutants. Elle incombe ensuite aux groupes du pouvoir économique, plus ou moins directement liés à la création de la richesse et influents dans les choix politiques. Notre destin est également dépendant des classes laborieuses, urbaines et rurales, quand elles parviennent à assumer une responsabilité qui leur est propre et qui va bien au-delà de la seule activité économique pour toucher au domaine politique (cf. Mater et Magistra, 97-99); quand elles sont contraintes au conformisme et à la passivité par désenchantement devant l'absence de moyens de participation; ou quand elles sont amenées à la protestation justifiée et même à la rébellion devant l'impossibilité de réaliser leur désir de vivre dans la dignité.

Nous sommes conscients de la gravité de la crise et c'est pourquoi nous voulons soutenir tous les efforts faits dans la recherche d'une solution qui soit en accord avec les valeurs que nous défendons comme chrétiens. Nous insistons surtout pour dire que les voies de l'avenir passent par la confiance dans le peuple, car il est capable d'effort et de dépassement de la crise. Ayons davantage confiance dans les solutions que peut élaborer notre peuple avec ses possibilités créatrices et ses aptitudes au travail, dans la mesure où il est appelé à une participation croissante, plutôt que dans les solutions qui peuvent nous venir de l'extérieur, qu'elles soient d'ordre économique ou idéologique.

En tant que pasteurs, nous proposons le riche héritage de l'enseignement social de l'Eglise. Ce n'est pas un modèle qui ne demanderait qu'à être exécuté et mis en pratique. C'est un esprit, un éclairage, un dynamisme compatible avec la créativité, les progrès scientifiques et les réponses flexibles à apporter aux situations concrètes.

## IIème PARTIE

### 9- L'homme comme centre de la vie économique

Si "l'homme est l'auteur, le centre et le but de toute vie économique-sociale" (Gaudium et Spes, 63), il faut insister sur la dignité qui lui vient avant tout du fait qu'il est l'image de Dieu. C'est pourquoi nous faisons ressortir en premier lieu le droit et le devoir qu'a tout être humain de répondre à Dieu dans l'intimité de sa conscience et d'exprimer comme de vivre la foi dans ses dimensions sociales, en oeuvrant pour la fraternité et la justice entre les hommes. Cette tâche n'est pas exempte de conflits et d'ambiguïtés. L'Eglise a le droit et le devoir de l'éclairer sur la portée de sa foi dans le domaine social et politique.

### 10- Le droit à la vie et à l'intégrité physique

La dignité de l'homme en tant qu'image de Dieu implique que personne, quel que soit son sexe, sa race ou sa condition, ne soit victime de discrimination ou ne se voie atteint dans ses droits fondamentaux. Nous sommes en particulier préoccupés par les mesures discriminatoires envers la femme qui atteignent, dans certaines régions du pays, des dimensions

très graves. Nous considérons que le premier droit de tout être humain est celui de la vie et de l'intégrité physique et morale. C'est pourquoi, quand sont prises des mesures d'urgence dans des circonstances déterminées(4), l'Eglise doit, dans la fidélité à sa mission, veiller avec un soin particulier à ce que les droits de l'homme et de la famille ne soient pas violés par suite d'un manque de contrôle dans l'application desdites mesures. La suppression des garanties constitutionnelles, qui affectent les droits civils, ne peut impliquer la suppression des droits imprescriptibles de la personne humaine accordés par le Créateur. Parmi ces droits, il y a celui des familles d'être informées sur le lieu de détention des personnes arrêtées, et celui de n'être pas objet de représailles ou d'intimidation. Il y a également le droit à une défense effective, dans des conditions d'égalité pour tous et conformément aux normes objectives de la justice (cf. *Pacem in Terris*, 27).

#### 11- Progrès social et développement économique

Pour que le progrès social et le développement économique aillent de pair, ce qui est "une très sérieuse exigence de la justice sociale" (*Mater et Magistra*, 73), nous rappelons les observations faites par l'Eglise sur les modèles économiques en vigueur dans le monde, ainsi que sur les droits et devoirs des personnes qui contribuent à l'activité économique par leur capital ou leur travail. Nous ne devons jamais oublier que "l'activité économique doit s'exercer dans les limites de l'ordre moral afin de répondre au dessein de Dieu sur l'homme" (*Gaudium et Spes*, 64).

#### 12- Les réserves devant certains modèles de développement

Le développement ne peut être le fait de la responsabilité de quelques-uns seulement, de groupes économiques excessivement puissants, ou de certaines nations plus puissantes (cf. *Gaudium et Spes*, 65). Parmi les grands modèles en vigueur, le libéralisme sans frein est à réprocher car il conduit à la dictature de l'impérialisme international de l'argent, système qui considère "le profit comme motif essentiel du progrès économique, la concurrence comme loi suprême de l'économie, la propriété privée des moyens de production comme un droit absolu, sans limites ni obligations sociales correspondantes. (...) On ne saurait trop réprouver de tels abus, en rappelant encore une fois solennellement que "l'économie est au service de l'homme." (*Populorum Progressio*, 26.) De même faut-il rejeter l'intégration excessive de la vie économique par un totalitarisme quelconque qui ne laisserait aucune place à la participation des groupes intermédiaires ou aux initiatives de la base. Quel sens peuvent avoir l'économie et la technique si elles ne sont pas en faveur de l'homme qu'elles prétendent servir? (Cf. *Populorum Progressio*, 34.)

#### 13- Le droit au travail et le devoir du travail

Le droit au travail est un droit naturel (cf. *Pacem in Terris*, 18). Par son travail l'homme soumet la matière à sa volonté: "Par son travail, l'homme assure habituellement sa subsistance et celle de sa famille, s'associe à ses frères et leur rend service, peut pratiquer une vraie charité et coopérer à l'achèvement de la création divine." (*Gaudium et Spes*, 67). Nous ne pouvons attenter à la dignité du travail: "Il est injuste et inhumain de l'organiser et de l'ordonner au détriment de quelque travailleur que ce soit." (*Ibid.*)

(4) Proclamé en juillet 1976, l'état d'urgence a été reconduit fin septembre pour trente jours (N.d.T.)

Mais s'il est un droit, le travail est aussi un devoir, de même que la nécessité de se qualifier toujours davantage pour un meilleur rendement. Aussi faut-il offrir aux travailleurs " la possibilité de développer leurs qualités et leur personnalité dans l'exercice même de leur travail " (Ibid.). Corrélativement au devoir et au droit du travail pour tout être humain, il y a le devoir pour la société de garantir la mise en oeuvre de ce droit car il n'est pas quelque chose issu d'une législation mais une réalité inscrite en chaque être par le Créateur lui-même. L'expérience nous apprend que, sur un point aussi délicat, on ne peut se reposer sur la seule initiative individuelle. "La seule initiative individuelle et le simple jeu de la concurrence ne sauraient assurer le succès du développement. Il ne faut pas risquer d'accroître encore la richesse des riches et la puissance des forts, en confirmant la misère des pauvres et en ajoutant à la servitude des opprimés. Des programmes sont donc nécessaires pour encourager, stimuler, coordonner, compléter et intégrer l'action des individus et des corps intermédiaires." (Populorum Progressio, 33.)

#### 14- Une juste rémunération du travail

Le droit au travail s'accompagne nécessairement du droit à une rémunération juste, laquelle comprend, dans la pensée de l'Eglise, le salaire familial. "Nous estimons être de notre devoir d'affirmer une fois de plus que la rétribution du travail ne peut être ni entièrement abandonnée aux lois du marché ni fixée arbitrairement: elle est déterminée en justice et équité." (Mater et Magistra, 72.) Nous invitons les communautés d'Eglise urbaines et rurales à réfléchir sur une forme particulière de violence qui peut devenir un germe de malaises sociaux graves: "Si l'ouvrier, poussé par le besoin ou acculé par la peur d'un plus grand mal, accepte sans le vouloir une condition plus dure parce qu'imposée par le patron ou le chef d'entreprise, c'est là très certainement subir une violence contre laquelle s'élèvera la justice." (Rerum Novarum, 32.) Aussi demandons-nous aux autorités publiques, aux responsables de l'économie et à tous ceux qui exercent une influence dans la société de ne tolérer en aucune manière cette forme de violence car elle peut être à l'origine de frustrations sociales sérieuses.

#### 15- La législation du travail

Pour permettre aux travailleurs d'exercer leurs droits et de faire passer leurs justes revendications (cf. Gaudium et Spes, 68), nous demandons que, sauf cas de nécessité grave et pour le bien commun, il ne soit pas porté atteinte à l'exercice intégral des droits que l'enseignement social de l'Eglise a proclamés depuis le début jusqu'à maintenant: le droit à la liberté syndicale et le droit de grève comme recours extrême après épuisement de toutes les autres formes de négociation (cf. Gaudium et Spes, 68) et comme comportement responsable devant la société (Octogésima Adveniens, 14). La stabilité de l'emploi doit être défendue dans ses termes justes, en évitant les abus qui peuvent être le fait des entreprises ou des travailleurs. De même, on ne peut profiter de la période d'emploi à l'essai pour se dispenser de payer les charges sociales (5). Nous espérons que, à l'avenir, la législation du travail sera complétée de manière à protéger effectivement les droits légitimes des travailleurs.

- (5) Pendant les trois mois à l'essai, l'employeur est dispensé de payer les charges sociales. D'où la pratique courante de renvoyer l'ouvrier à l'expiration de ce temps. (N.d.T.)

## 16- L'incitation à l'investissement

La nécessité de l'incitation à l'investissement et de l'attraction des capitaux, tant de l'intérieur que de l'extérieur, doit prendre davantage appui sur l'esprit chrétien de solidarité humaine et de destination commune des biens que sur des raisons exclusives d'intérêt individuel (cf. Matthieu 6, 19-21).

## 17- Les fonctions de la propriété

"La propriété privée ou un certain pouvoir sur les biens extérieurs assurent à chacun une zone indispensable d'autonomie personnelle et familiale; il faut les regarder comme un prolongement de la liberté humaine." (Gaudium et Spes, 71.) Cette propriété, qui doit être reconnue comme droit, est à entendre dans le sens où l'entend l'enseignement de l'Eglise. "De par sa nature, la propriété privée a aussi un caractère social, fondé dans la loi de commune destination des biens." (Ibid.) En effet, Dieu a créé tous les biens pour qu'ils soient utilisés par tous les hommes et tous les peuples: "Quelles que soient les formes de la propriété, adaptées aux légitimes institutions des peuples, selon des circonstances diverses et changeantes, on doit toujours tenir compte de cette destination universelle des biens." (Gaudium et Spes, 69.) Il ne faut pas prendre la propriété privée comme "un obstacle à la propriété collective" (Populorum Progressio, 24). Les revenus disponibles ne peuvent être laissés au libre caprice des hommes et "les spéculations égoïstes doivent être éliminées" (Populorum Progressio, 24). "On ne saurait dès lors admettre que des citoyens pourvus de revenus abondants, provenant des ressources et de l'activité nationales, en transfèrent une part considérable à l'étranger pour leur seul avantage personnel, sans souci du tort évident qu'ils font par là subir à leur patrie." (Ibid.) On ne peut pas non plus admettre l'exonération de l'impôt, qui constitue les ressources du pays, ni la dilapidation des fonds publics ou les dépenses somptuaires.

## 18- La solidarité latino-américaine

Il est douloureux de constater que nos différents peuples continuent à dépenser des sommes considérables pour la défense nationale parce que nous n'avons pas encore pu, au plan latino-américain, dépasser le stade de la méfiance et des craintes réciproques; c'est ce que rappelaient les cardinaux, présidents et secrétaires des Conférences épiscopales de la région andine, lors de leur réunion de Lima en mai de cette année. C'est pourquoi nous apportons notre soutien aux efforts d'intégration et de concertation que font nos gouvernants en vue de dépasser les tensions et les conflits qui font obstacle aux bonnes relations et à la solidarité entre pays frères au destin commun.

## 19- Sortir de la crise

Avec ce rappel des principes de l'Eglise, nous voulions proposer une synthèse d'orientations pastorales en matière sociale et économique. En invitant nos communautés à "discerner, avec l'aide de l'Esprit-Saint, en communion avec les évêques responsables, en dialogue avec les autres frères chrétiens et tous les hommes de bonne volonté, les options et les engagements qu'il convient de prendre pour opérer les transformations

"sociales, politiques et économiques qui s'avèrent nécessaires avec ur-  
gence en bien des cas" (Octogésima Adveniens, 4), nous voulons apporter  
notre soutien à tous les efforts qui sont faits pour l'édification d'une  
société basée sur la justice et la solidarité. Nous avons confiance dans  
l'esprit chrétien de notre peuple, dans sa générosité et dans son désir  
commun de sortir de la crise; nous avons confiance dans la disponibilité  
de ceux qui, ayant davantage de ressources, sont prêts à servir leurs  
frères; nous avons confiance dans le sens des responsabilités qui carac-  
térise nos gouvernants. Nous savons que, pour sortir de la crise, il faut  
que tout le monde accepte d'en payer le prix. Mais nous estimons qu'il  
revient aux couches hautes et moyennes de la société - surtout leurs mem-  
bres qui ont des postes de responsabilité - de donner l'exemple de l'aus-  
térité dans les restrictions à la consommation car ce sont elles qui  
souffrent le moins dans leur niveau de vie. Ce n'est pas le cas des cou-  
ches sociales moins favorisées dont les membres n'ont d'autres ressources  
que leur travail. Il n'est pas conforme à l'esprit chrétien que, "alors  
que des foules immenses manquent encore du strict nécessaire, certains,  
même dans les régions moins développées, vivent dans l'opulence ou gas-  
pillent sans compter. Le luxe côtoie la misère. Tandis qu'un petit nom-  
bre d'hommes disposent d'un très ample pouvoir de décision, beaucoup  
sont privés de presque toute possibilité d'initiative personnelle et de  
responsabilité; souvent même, ils sont placés dans des conditions de vie  
et de travail indignes de la personne humaine" (Gaudium et Spes, 63).

#### 20- La construction de la paix

C'est une obligation grave pour tous, enfin, que de chercher à éviter  
la naissance, dans notre Patrie, d'une spirale de la violence et de tra-  
vailler au règlement des controverses, à la suppression des difficultés  
et à la promotion du progrès humain et social, là surtout où les besoins  
sont les plus grands et les difficultés plus lourdes. "Nous sommes tous  
responsables de la paix, nous sommes tous appelés à collaborer à la  
paix, en apportant dans notre milieu, dans notre profession, dans nos  
rapports quotidiens, notre contribution personnelle à l'édification  
d'une société fondée sur l'amour. Tous nous sommes appelés à combattre  
avec les armes puissantes de l'amour et de la fraternité pour établir,  
protéger, étendre la paix autour de nous." (Paul VI, Journée de la paix  
1976.)

#### 21- Exhortation finale

Une fois encore, nous déclarons aux membres du peuple de Dieu, en  
particulier à ceux qui souffrent, que nous sommes à leurs côtés, que  
leurs peines et leurs joies sont aussi les nôtres; nous les engageons à  
suivre le Christ, son message et son exemple. Nous soutenons l'action  
des agents pastoraux qui concrétise ce message dans toute sa pureté com-  
me aussi dans ses exigences de conversion et de changement.

Notre adhésion inébranlable à Jésus-Christ permet de centrer l'Eglise  
sur celui qui nous a apporté les paroles de vie et d'espérance (cf. Jean,  
6,23); sur celui qui a annoncé la bonne nouvelle aux pauvres, la libéra-  
tion aux captifs, la liberté aux opprimés et le don de la vue aux aveu-  
gles (cf. Luc 4,17-21); sur celui qui s'est fait pauvre et a partagé  
l'histoire humaine (cf. Philippiens 2,6-7); sur celui qui nous a enrichis  
de sa vie éternelle et de son amour (cf. Galates 4, 5) dont nous pouvons

déjà vivre dans notre existence actuelle, mais dont nous ne vivrons définitivement et éternellement dans l'union avec Dieu qu'au jour de notre mort.

Nous avons foi dans le Pérou. Une terre riche des dons de la nature; une Patrie bénie et annoblie par nos saints et nos héros; un peuple généreux et noble qui saura aller de l'avant en faisant tomber jour après jour les obstacles qui bloquent la réalisation parfaite de la vocation humaine et de la fraternité chrétienne que nous sommes tous appelés à vivre ensemble.

Dans la communion avec les joies et les espoirs de notre peuple, nous voulons, comme pasteurs et en Eglise, être signes du salut que le Seigneur opère dans notre vie d'aujourd'hui et qu'il nous prépare pour la vie éternelle.

Lima, le 4 octobre 1976  
Les évêques du Pérou

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger 160 F  
(avion: tarif spécial)  
Directeur de la publication: Charles ANTOINE  
Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris  
Commission paritaire de presse: n° 56249